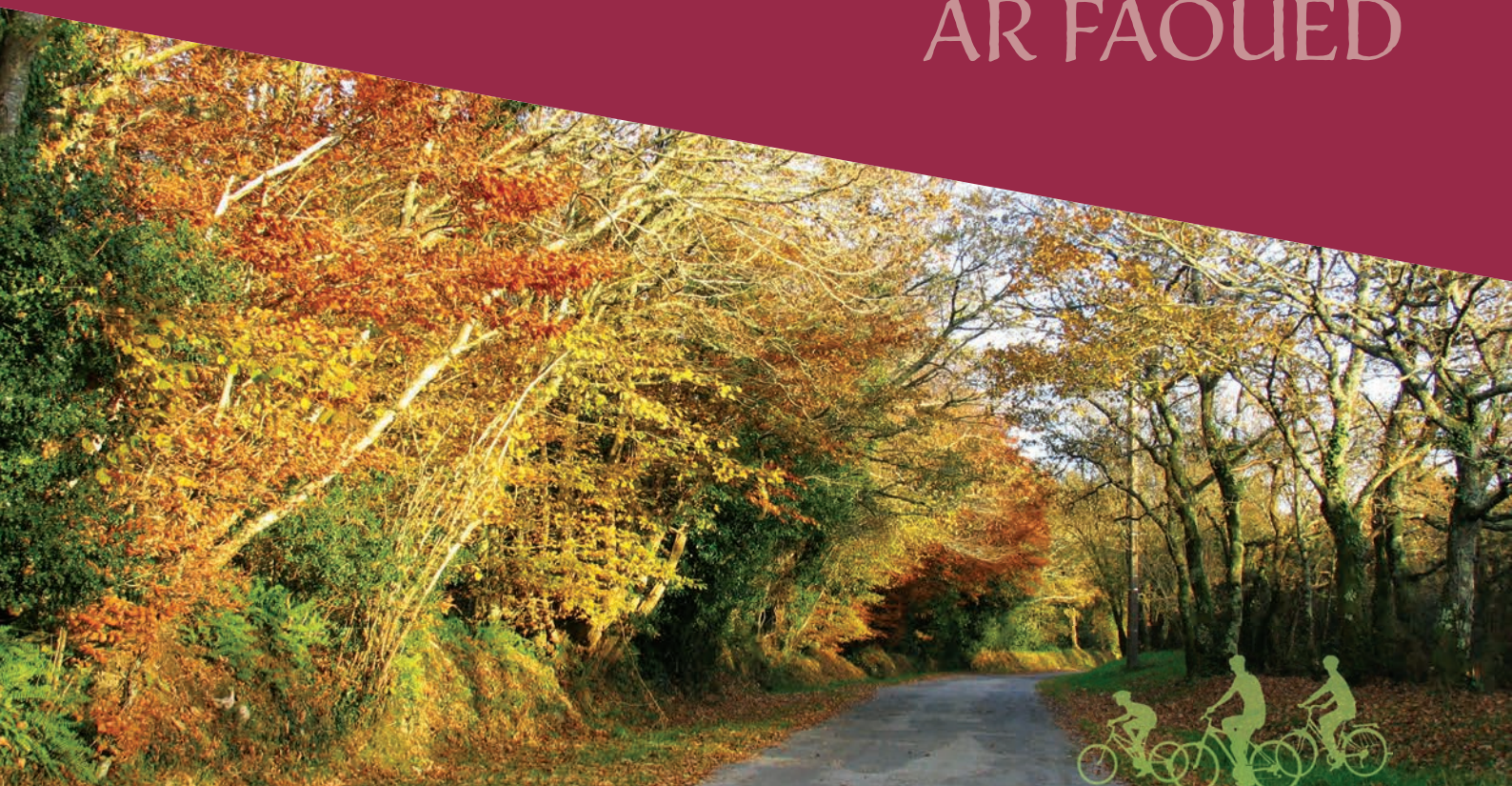


Bulletin d'informations municipales

AUTOMNE 2022

# Le Faouët

AR FAOUED



Projets & travaux



Culture



Vie locale

Loisirs

Environnement

## Mairie

9, rue Victor Robic  
56 320 Le Faouët  
02 97 23 07 68  
accueil@lefaouet.fr

[www.lefaouet.fr](http://www.lefaouet.fr)

# Edito

Christian Faivret  
Maire

## Faouétaises, Faouétais,

Cette année 2022, nous avons souhaité à nouveau communiquer autour de l'actualité riche et des projets en développement sur notre belle commune.

Malgré la complexité de mise en œuvre de certains projets à laquelle nous sommes contraint, j'espère, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil municipal, pouvoir vous présenter le travail mené depuis le début de ce mandat à travers les bulletins municipaux passés et à venir.

De nombreux projets sont en cours : l'aménagement du Parc des Ursulines, la création d'un pôle culturel (travaux de réaménagement du Musée et de la Médiathèque), la fibre optique en cours de déploiement sur notre commune, les travaux de la station d'épuration, les travaux de voirie, divers travaux réalisés par nos services techniques communaux en régie...

L'aménagement du centre-ville continue et trouve ses marques après plusieurs phases.

L'achat du bâtiment sis 25, rue du Soleil (ex magasin CATENA) par l'Établissement Public Foncier de Bretagne au profit de la commune par le biais d'une convention de portage, pourra accueillir, dès l'année 2022, plusieurs commerçants dont de nouveaux au centre-ville.

L'aménagement du camping municipal de Beg er Roch se termine. Ces travaux donneront une deuxième vie au site pour accueillir des camping-caristes.

Dans ce contexte de réduction progressive des dotations de l'État, des subventions en baisse, dont les critères d'attribution se complexifient et l'augmentation de nos charges à caractère général par l'inflation, je porte une attention particulière à la gestion financière de la Ville et du CCAS.

Enfin, je tiens encore une fois à remercier l'ensemble des Élus du Conseil municipal et du Conseil d'administration du CCAS, ainsi que l'ensemble du personnel, qu'il soit communal ou du CCAS, pour leur travail et leur implication qui font vivre et avancer nos projets.

Christian FAIVRET



Directeur de publication : Christian FAIVRET

Rédacteur : la Commission communication, les élus référents et le personnel communal.

Crédits photos : Mairie du Faouët, Musée du Faouët, Roi Morvan Communauté, Bagad Marionig Bro ar Faoued, associations sportives du Tennis de table et Skol ar Faoued.

Conception : Graphik Lazuli / Le Faouët.

Impression : Impri'Plast / Gourin.

Édition septembre 2022.



# ÉTAT CIVIL Fin 2021 - 2022

## Naissances

(ne sont indiquées que les naissances autorisées dans la presse)

- 06/11/2021 : COUE Scarlett
- 03/03/2022 : COËNT NOÉ Brewen
- 11/03/2022 : LABBENS Mylann
- 08/04/2022 : GOURLET Lya
- 04/05/2022 : DUQUENNOY SUET Eliot
- 16/05/2022 : DESLANDRES Clélia

## Mariages

- 23/10/2021 : LAMBERT Stéphane & FERET Solange
- 23/10/2021 : LE PAGE Stéphane & MULOT Fanny
- 22/12/2021 : VAILLER Julien & ALLANIC Camille
- 12/02/2022 : DESLANDRES Flavien & THOMAS Catherine
- 23/02/2022 : LE CRANE Frédéric & LEBEDEVA Iulija
- 23/04/2022 : TURLE Laurent & LE QUÉRÉ Marie-Laure

## Décès

### Octobre 2021 :

- 03/10/2021 : HERVÉ Fernand
- 25/10/2021 : MOËLO Claude
- 11/11/2021 : LE POULICHET Marie, épouse HERLÉDAN
- 15/11/2021 : LOYER Pierre
- 26/11/2021 : LE MOING Louise

### Novembre 2021 :

- 05/11/2021 : BRUZAC Rudy
- 29/11/2021 : LE DU Antoinette, épouse MÉLIARENNE

### Décembre 2021 :

- 02/12/2021 : LE PEILLET Denise, épouse PRIGENT
- 06/12/2021 : PENFORNIS Louis

### Janvier 2022 :

- 11/01/2022 : JOURDIN Annie, épouse UDO
- 16/01/2022 : HUGOT Madeleine

### Février 2022 :

- 07/02/2022 : HAMON Anne, épouse ALLOT
- 08/02/2022 : MOREN France, épouse HERVÉ
- 10/02/2022 : JANNO Daniel
- 11/02/2022 : LE GALL Marie, épouse LE MAY
- 13/02/2022 : BERRUÉ Alain
- 22/02/2022 : LE HOUARNER Élie
- 26/02/2022 : LE NÉZET Roger

### Mars 2022 :

- 02/03/2022 : LE MESTE Lucie, épouse DAVID
- 11/03/2022 : ROUSSIN Marie, épouse WATTEZ
- 18/03/2022 : BRAULT Sylvaine, épouse HICKEL
- 19/03/2022 : KERGUEN Odette, épouse PERRON
- 19/03/2022 : LE GALL Maria, épouse MALETTE
- 25/03/2022 : HANVIC Serge

### Avril 2022 :

- 02/04/2022 : GAURIN Daniel
- 06/04/2022 : JAMET Claudine, épouse BOURSIER
- 07/04/2022 : MÉRIAN Pierre

### Mai 2022 :

- 02/05/2022 : CHAVENEAU Gabriel
- 09/05/2022 : LE CORRE Marie, épouse CADÉRON

# LES MARCHÉS

## Place des Halles

Septembre 2022 à Mars 2023

Les mercredis matin :

- 2022
- 7 et 21 septembre
  - 5 et 19 octobre
  - 2, 16 et 30 novembre
  - 7 et 21 décembre

- 2023
- 4 et 18 janvier
  - 1<sup>er</sup> et 15 février
  - 1<sup>er</sup>, 15 et 29 mars

## Village de Restalgon

### MARCHÉ BIO

Tous les jeudis soir  
à partir de 17 heures.



## LE PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), porté par Roi Morvan Communauté, a été arrêté lors du Conseil communautaire du 2 juin 2022. Cet arrêt permet la mise en œuvre des démarches de validation de celui-ci, notamment l'enquête publique qui permettra aux administrés des 21 communes de consulter le PLUi et solliciter le/la ou les commissaires enquêteurs pour leurs remarques.

L'enquête publique devrait avoir lieu avant la fin de l'année.



### Quand j'ai besoin de :

- construire mon logement
  - faire une extension (véranda, garage, terrasse)
  - aménager un terrain
- démolir une construction
- implanter mon entreprise
- développer mon activité

**Le PLUi s'applique pour autoriser mon projet !**

## RECENSEMENT DES BORNES CADASTRALES

Le projet d'inventaire des bornes cadastrales, en phase expérimentale depuis 2020, est passé dans une phase plus opérationnelle depuis la fin de l'année 2021 sur le département du Morbihan.

En effet, la DGFIP a pris la décision de lancer la nouvelle chaîne de production de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU) sur le Morbihan.

Pour cela, une poursuite des efforts de signalements des bornes cadastrales est nécessaire pour améliorer la précision de ce nouveau cadastre.

Repères géographiques indispensables pour matérialiser les limites de propriété, les bornes cadastrales sont des points de calage nécessaires pour améliorer la précision du cadastre. Datant de plusieurs siècles pour certaines, elles représentent aussi un patrimoine précieux à préserver.

À l'origine, les bornes étaient constituées essentiellement de pierre. On en trouve aussi en béton, en métal ou en plastique. Certaines sont composées de plusieurs matériaux, avec par exemple une tête en résine de béton et un ancrage métallique.

En milieu rural, il est fréquent que ces bornes soient malencontreusement déplacées, enfouies ou cassées, victimes de travaux agricoles ou d'entretien de la voirie. L'IGN a aujourd'hui besoin de recenser les bornes cadastrales pour améliorer l'exactitude géométrique du plan cadastral et garantir la continuité et la cohérence avec les images aériennes du territoire, au bénéfice de nombreux usages tels que l'aménagement du territoire ou la prévention des risques (inondation, érosion du littoral, etc.).



Ce travail d'envergure, qui consiste à identifier les positions précises des bornes, requiert une connaissance fine du terrain. Raison pour laquelle l'IGN sollicite le concours de votre commune, pour nous aider à relayer cette campagne auprès de l'ensemble de vos administrés susceptibles de connaître l'emplacement de ces bornes et de nous les signaler.

**Élus locaux, propriétaires terriens, exploitants agricoles, forestiers, randonneurs, promeneurs, citoyens... TOUT LE MONDE** peut contribuer à cette campagne collaborative grâce à notre application IGN gratuite pour Smartphone « ALEA » (disponible sur GOOGLE PLAY et APPLE STORE) et simple d'utilisation qui permet, en trois clics, de localiser ces bornes en les photographiant.

La mobilisation d'un maximum de contributeurs est essentielle à la réussite de cette opération d'inventaire. En tant que commune, votre aide peut se matérialiser de deux façons :



Pour plus de renseignements sur la campagne de recensement :  
<https://www.ign.fr/ensemble-localisons-les-bornes-de-propriete>

# Projets & travaux en cours



## ■ AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES HALLES ET SA ZONE BLEUE

Les Halles sont classées au titre des Monuments historiques, elles marquent l'image patrimoniale de la ville et font la renommée du Faouët. Cependant, la place des Halles est aujourd'hui principalement dédiée à la circulation et aux stationnements, laissant peu de place à d'autres usages (malgré la présence du marché le mercredi).

**Le nouvel aménagement vient valoriser les Halles :** redéfinir les espaces et le stationnement, favoriser les liaisons douces et mettre en avant les commerces du centre-ville. Ces travaux, y compris paysager, permettront de diversifier les usages et les modes de déplacement sur la place, notamment pour privilégier l'accès aux personnes à mobilité réduite et les vélos. Il vient également sécuriser les lieux afin d'en faire un lieu de vie intergénérationnel pour les habitants/visiteurs.

**Ils ont pour objectif de :**

- Instaurer un régime de priorité et un sens de circulation adaptés, correspondants aux intersections ;
- Réduire la largeur des voies, aujourd'hui disproportionnée ;
- Créer des zones de rencontre où les mobilités douces sont prioritaires (création d'un véritable espace d'accueil pour les visiteurs et touristes : parcours vélo et randonnées pédestres, mobilier etc.) ;
- Dévier le trafic automobile sur des axes parallèles lorsque cela est possible ;
- Travailler sur des revêtements de sol particuliers et des aménagements paysagers, et installer du mobilier sur la place pour diversifier les usages ;
- Instaurer des continuités piétonnes entre les espaces ;
- Élargir les trottoirs pour permettre une circulation agréable et valoriser les commerces (libérer les espaces actuellement utilisés par les véhicules pour privilégier les terrasses et faire vivre les commerces sur l'espace public) ;
- Animer l'espace public au travers des animations fédératrices (autour de l'histoire de la place des Halles, exposition, signalétique pédagogique, support d'expression...).

- Création d'une zone bleue pour fluidifier le trafic routier et réduire le phénomène des « voitures ventouses » présentes toute la journée autour des Halles, qui empêchent l'accès aux stationnements.

**Point sur la zone bleue autour des Halles :**

la zone bleue sera règlementée les 5 jours de la semaine, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf les jours de marché et jours fériés, pour une durée d'une heure et trente minutes de stationnement (pensez à votre disque bleu).

Une phase « test temporaire » de la signalisation routière autour des Halles (marquage en couleur jaune) a été réalisée par les services techniques de la ville afin de tester en conditions réelles ce projet. Nombreux ont été les retours des habitants ou visiteurs à ce sujet. Ces retours ont déjà permis des ajustements techniques.

Les plans précis étant actuellement à l'étude, le début des travaux (estimés à 1 500 000 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre pour 102 000 € HT) est prévu prochainement.

*En 2021, la Commune a été retenue au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » mise en œuvre par l'État.*

*Le projet d'aménagement de la place des Halles s'inscrit totalement dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », notamment grâce au recrutement d'une cheffe de projet par Roi Morvan Communauté depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, afin d'accompagner le développement de celui-ci.*



## ■ AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU CAMPING MUNICIPAL DE BEG ER ROCH POUR LA CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS

Le camping municipal de Beg er Roch est situé dans un cadre agréable et accessible très facilement par l'axe Lorient/Roscoff. Il était composé de 71 emplacements sur une superficie totale de 41 970 m<sup>2</sup>.

Entre 2016 et 2021, le camping de Beg er Roch était loué au profit d'une société privée spécialisée dans la location événementielle pour un loyer annuel de 10 000 €. Le 31 octobre 2021, ce bail de location a pris fin.

En 2020, la commune a été sollicitée par la société CAMPING-CAR PARK basée à Pornic, spécialisée dans la création et la gestion d'aires de camping-cars. Cette société était intéressée pour référencer le site du Camping de Beg er Roch afin étoffer son maillage d'aires en centre-bretagne et accueillir leur réseau de camping-caristes.

Depuis l'apparition de la crise sanitaire liée à la COVID-19, de nombreux touristes/visiteurs manifestent leur intérêt en mairie ou sur le site Internet, pour la réouverture du camping municipal.

Après consultation, en février 2022, la commune a délibéré pour confier, pour 5 ans à la société CAMPING-CAR PARK, l'exploitation du camping municipal de Ber er Roch en parc de stationnement pour camping-cars (par convention d'occupation temporaire du domaine public).

Un aménagement sécurisé et automatisé du site a été choisi, pour y accueillir, dans les meilleures conditions, les camping-caristes/caravanes (50 emplacements au total).

Les installations estimées à 100 000 € HT comprennent : borne d'accès et de service, barrières automatisées, dalles de vidange, automates, kits préfabriqués en béton, signalétique, communication, matériel informatique, etc.



Il est précisé que le matériel acheté restera propriété de la commune et pourra permettre une gestion directe par la commune ou par un opérateur privé moyennant un loyer au profit de la commune.

Pour l'exploitation du camping municipal, la société CAMPING-CAR PARK versera un loyer estimé à 12 000 € par an (redevance annuelle garantie de 2 000 € à laquelle s'ajoute une part variable équivalente à 66,66 % du chiffre d'affaires hors taxe du site).

Une application en ligne permettra à la commune de visualiser en temps réel l'occupation des lieux, par des caméras (vidéo-protection 24h/24h). Le contrôle des accès se fera grâce à des barrières automatisées avec la possibilité d'un dépannage à distance par la société gestionnaire.

### **Le camping de Beg er Roch est opérationnel depuis cet été !**

*Afin de financer ces travaux, la commune a sollicité une subvention à hauteur de 50 000 € (50 % de la dépense) auprès des services de l'État, au titre du dispositif « Dotation d'équipement des territoires ruraux » 2022. (DETR).*

## ■ AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL EN CENTRE-VILLE POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERÇANTS

Le bâtiment qui abritait l'ancien PULSAT au 25, rue du Soleil, devant les Halles du Faouët, va bientôt se transformer en galerie marchande. Le lieu, que de nombreux faouëtais nomment encore *Le Catena*, devrait ainsi abriter prochainement 3 nouveaux commerces : un magasin de chaussures et une poissonnerie sont déjà prévus.

Dans l'optique de conserver et intensifier la dynamique commerciale de la commune, les élus ont pris contact avec l'EPFB (Établissement Public Foncier de Bretagne, basé à Rennes) afin de pouvoir répondre aux demandes d'installations de professionnels sur la commune.

L'objectif de la commune est de proposer des locaux rapidement opérationnels, afin de permettre d'apporter une diversité commerciale et satisfaire les demandes des administrés, la population Faouëtaise étant attachée à son centre-ville et ses commerces.

L'immeuble dit « CATENA », ancien magasin d'électroménager, fermé depuis plusieurs années, était le plus adéquat à démarrer rapidement plusieurs activités commerciales. Il est situé en face des Halles, dont la vue est incontournable en arrivant au centre-ville. Il offre donc une large vitrine aux futurs commerçants du local.

Au rez-de-chaussée sur 330 m<sup>2</sup>, il est prévu 3 locaux commerciaux. Le bâtiment, de 722 m<sup>2</sup> au total dont 91 m<sup>2</sup> de grenier/espace aux étages à aménager, compte également 4 appartements loués.

Après être devenue propriétaire, fin décembre 2021 (par la signature d'une convention opérationnelle avec l'EPFB), la commune aménage, dès à présent, les locaux au rez-de-chaussée afin de créer une galerie commerçante donnant sur le jardin, vers le cinéma Ellé. Un parking et la rue de la Corderie seront accessibles par l'arrière du bâtiment et la population pourra aller de la rue du Soleil à la rue de la Corderie en traversant la galerie.

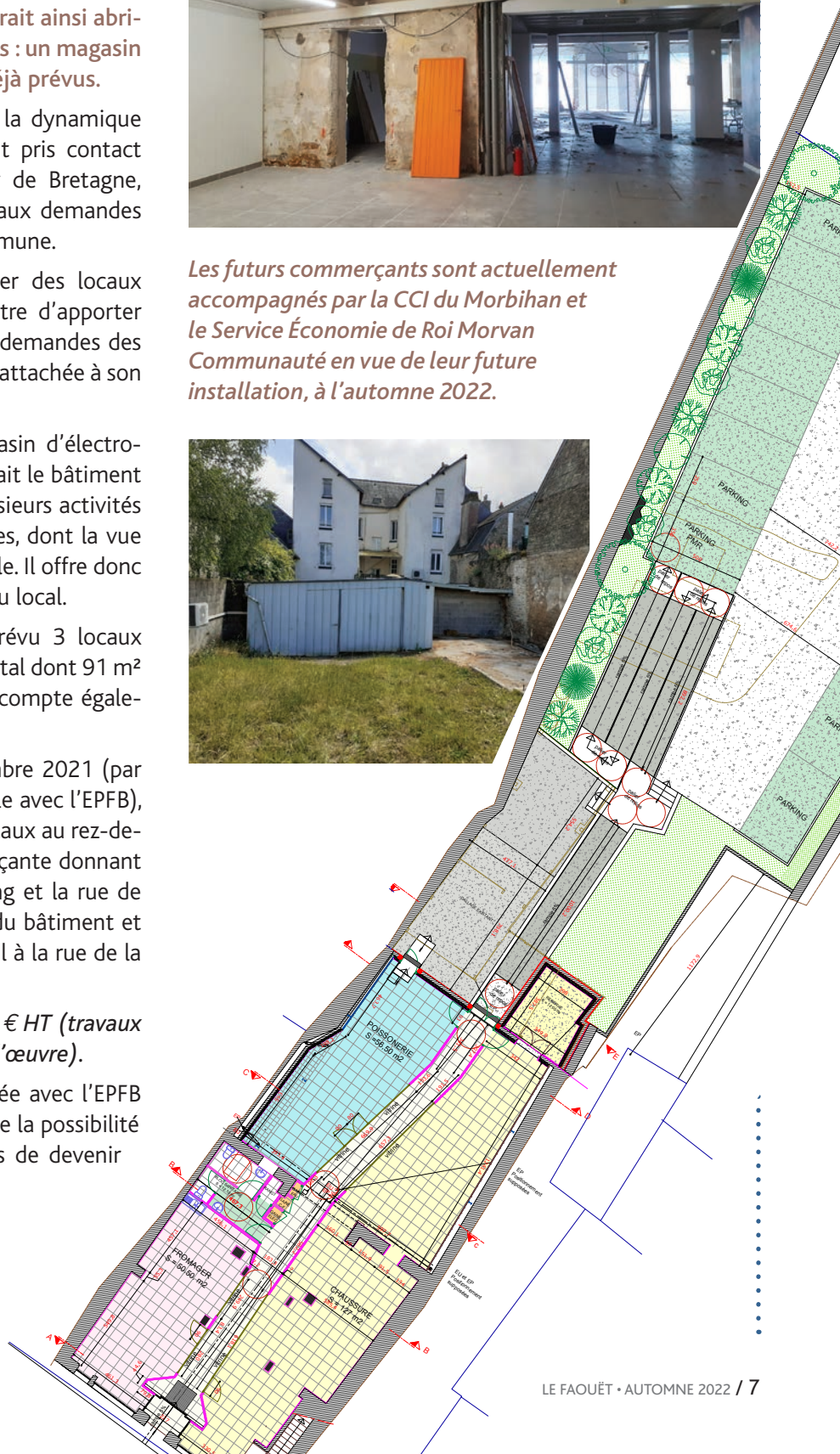
*Le coût de ses travaux est estimé à 83 310 € HT (travaux d'aménagement et honoraires de maîtrise d'œuvre).*

À l'issue de la convention de portage signée avec l'EPFB (en 2028 au plus tard), la commune se laisse la possibilité de donner l'opportunité aux commerçants de devenir propriétaires de leurs locaux.

Ce projet de redynamisation du centre-ville vient compléter et enrichir les projets d'aménagements de la place des Halles et du Parc des Ursulines en cours.



*Les futurs commerçants sont actuellement accompagnés par la CCI du Morbihan et le Service Économie de Roi Morvan Communauté en vue de leur future installation, à l'automne 2022.*



## ■ DÉMOLITION DE LA MAISON EN RUINE, AU 17 RUE DU CHÂTEAU

En février 2022, rue du Château, la commune a procédé à la démolition d'une maison à l'état de ruine et amiantée au n°17. Le bâtiment fragile menaçait de s'effondrer suite à la déconstruction du bâtiment n°19. Afin de sécuriser les lieux sur un risque d'effondrement, la commune avait limité l'accès de cette rue très passante, le temps d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à cette déconstruction.

Cette déconstruction permettra un accès piétonnier afin d'accéder au site de la future Résidence autonomie.

En 2020, la commune avait cédé le terrain dit « du Château » (situé à l'arrière la maison 17, rue du Château), au bailleur social Bretagne Sud-Habitat, au prix de 210 000 €. Ce dernier est propriétaire de la Résidence autonomie actuelle, rue des Bergères

Bretagne Sud-Habitat, partenaire de la commune, s'est engagé à édifier une nouvelle Résidence autonomie estimée à 7 millions d'euros hors taxes (réception des travaux estimée en 2025-2026). En contrepartie, le CCAS, et plus particulièrement la Résidence autonomie, continuera de verser un loyer à la Bretagne Sud-Habitat.

La déconstruction des maisons n°17 et n°19 devra permettre de réaliser une entrée piétonne aménagée et arborée autour du puits existant sur les lieux. Cette entrée permettrait aux personnes âgées autonomes de la future



Résidence autonomie, d'accéder aux commerces du centre-ville facilement. Le terrain du Château, situé entre la rue du Château et de La Corderie, est idéalement placé en centre-ville, à deux pas des commerces.

Le projet de la future Résidence autonomie comprend, au minimum, 51 lits et 6 logements locatifs sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. Un espace intergénérationnel accessible à tous sera créé sur le terrain.

■ Coût des travaux : 50 357,22 € TTC

## ■ TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VIEILLES HALLES

Classées Monument historique : 18 mai 1914



En 2022, du 9 au 12 mai, la commune en lien avec l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan de Vannes a fait procéder à des travaux d'entretien des Vieilles Halles.

Sous le contrôle des services de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, les entreprises LE BER (Menuiserie) basée à Sizun (29) et Benoît GAIN (couverture) basée à Saint-Guyomard (56), ont réalisé ces travaux pour un montant total de 10 071,16 € HT.

Ces travaux de restauration ont été financé à hauteur de 80 % grâce aux soutiens de la DRAC (État - Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour 50 % des dépenses, du Conseil régional de Bretagne (20 %) et Conseil départemental du Morbihan (10 %).

Les charpentiers ont refixé les corniches du campanile et remplacé la partie manquante (qui va griser et se patiner avec le temps). Ils ont appliqué une huile de lin sur l'ensemble des corniches. Les couvreurs ont dû intervenir pour le repiquage d'ardoises en recherche et le démoussage du versant nord.

Ces travaux sont notamment dû aux dommages créés par le stationnement des véhicules en façade sud des Halles.



## ■ RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU PRESBYTÈRE COMMUNAL

Depuis de nombreuses années, la ville du Faouët met à disposition les logements du presbytère situés au 14, rue de l'Église, aux curés de la paroisse du Faouët, nommés par l'Évêque de Vannes.

Description des locaux loués :

- rez-de-chaussée - 4 pièces ;
- premier étage - 4 pièces, une salle de bain, un W.C. ;
- second étage : 4 pièces, un WC, un grenier ;
- dépendances comportant : une salle de réunion, 2 petits bâtiments à usage de garage et remise, un local à usage de chaufferie et réserve, un jardin.

Les locaux idéalement situés au centre-ville avec une grande parcelle de verdure sont vétustes, cette rénovation des lieux permettrait d'envisager des meilleures conditions d'accueil pour les locataires et de réhabiliter cette partie du patrimoine communal afin de pouvoir réattribuer ces locaux pour de nouvelles locations et activités du presbytère.

Ces lieux sont actuellement loués aux curés de la paroisse pour un modeste loyer annuel de 16 €, augmenté du montant de la prime d'assurance dommage aux biens et de la taxe foncière.

Ces travaux n'ont pas nécessité de maîtrise d'œuvre, ils ont pu être réalisés très rapidement (4 mois) grâce aux compétences des agents du service technique : réhabilitation d'une chambre, d'une pièce de vie, d'une salle de douche avec toilettes intégrés.

*Le montant total des travaux s'élève à 55 000 € TTC.  
Ayant été réalisé en régie par les services municipaux,  
ce projet n'était pas éligible aux subventions publiques.*



## ■ TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS EN 2022

par l'entreprise COLAS de Plouay

### VOIRIE RURALE

Enrobés : Le Cravic, Cosquéric et Coat Pales

### VOIRIE URBAINE

Enrobés : Cité Bellevue et Bois Clos  
Réseaux d'eau pluvial : Kerbloch,  
rue de l'Ellé, rue de Bouteville,  
rue des Martyrs.

| Coût total : 149 151,90 €

## ■ TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA STATION D'ÉPURATION

Les travaux de remise en état de la station d'épuration ont débuté en septembre pour une durée de dix mois environ. Après consultation pour ce marché public de travaux, la société OTV, basée à Cinq-Mars-La-Pile (37), a été retenue pour réaliser ces travaux qui permettront d'assurer le bon fonctionnement des installations.

Ces travaux estimés à 1 130 000 € HT bénéficient du financement de l'État à hauteur de 500 000 € du projet HT (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance 2020) et du Département du Morbihan à hauteur de 99 000 € du projet HT (Fonds d'intervention eau potable et assainissement) soit un financement à plus de 50 % de l'installation. Ces travaux permettront de laisser un équipement viable à Roi Morvan Communauté lors du transfert de la compétence assainissement qui devrait avoir lieu avant 2026 (Loi NOTRe).

## LES AMÉNAGEMENTS DU PARC

Depuis début de l'année 2021, la commune et les enfants du Conseil municipal des Jeunes travaillent sur le projet d'aménagement du Parc des Ursulines. qui intervient dans le contexte de revitalisation du centre-ville.



Après consultation, le Bureau d'études AR'TOPIA, basé à Josselin, a été retenu en qualité de maître d'œuvre du projet. Ce Bureau d'étude a notamment réalisé les travaux du Parc Aquarev à Loudéac.

Ce dernier est estimé à 260 000 € HT et sera financé à hauteur de 79.5 % par différentes subventions dont 65 000 € accordés par le président de la Région Bretagne (dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne 2021), 54 000 € accordés par le Préfet du Morbihan au titre de la DETR 2021, (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), 52 000 € accordés par le président du Conseil départemental du Morbihan (dispositif du Programme de Solidarité territoriale) ainsi que l'Agence nationale du Sport qui accordé 35 000 € au titre du programme 5 000 équipements sportifs de proximité (pour la construction du pumptrack).

Grâce à ce projet, la commune bénéficie du **Label Terre de Jeux 2024** lié aux Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris en 2024.

Il est entre autres, prévu d'y aménager des terrains de pétanque et de palet ; un espace sportif doté d'une station de musculation, d'un city stade, d'un espace gym et d'un parcours sportif ; deux aires de jeux pour enfants, adaptés l'un aux plus petits et le deuxième aux moyens et aux grands. Enfin, les amateurs de BMX et de VTT disposeront d'un pumptrack, (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés). Pour éviter au mieux les nuisances sonores qui pourraient résulter de l'activité du Parc, un muret accompagné de plantes grimpantes sera installé. Ce système permettra en effet de réduire la propagation du bruit afin de préserver la tranquillité des riverains.

Une zone humide est également prévue, munie d'un verger, d'un éco-pâturage...

*Un permis d'aménager étant nécessaire pour ces travaux, l'ouverture du Parc est espérée courant de l'année 2023.*

## SUJET CENTRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil municipal des Jeunes (CMJ) a été validé le 10 décembre 2020 par le Conseil municipal. Il a pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie. De la même façon que leurs aînés du Conseil municipal, les jeunes élus doivent réfléchir, décider, exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, ce sont donc des acteurs à part entière de la commune.

Les rôles du Conseil municipal des Jeunes sont les suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membre du Conseil municipal.





Photo Le Télégramme

Les conseillers sont des élèves de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, élus pour deux ans par un collège électoral composé des l'ensemble des élèves de ces classes des écoles et collèges publics et privés.

En décembre 2021, les élus du Conseil municipal des Jeunes se sont notamment réunis pour échanger et prendre connaissance du projet d'aménagement du Parc des Ursulines. Ce parc accueillera, sur du moyen terme, des jeux pour enfants, un terrain multisports ou bien encore un pumptrack. L'occasion pour les jeunes élus de voir les enjeux et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de ce type de projet.

En février 2021, toujours en lien avec le projet d'aménagement du Parc des Ursulines, les élus du CMJ se sont rendus à Guillegomarc'h dans le Finistère afin de visiter leur pumptrack.

## ■ ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE

En 2022, les Services techniques ont entretenu 20 kilomètres de sentiers de randonnées et réalisé un aménagement de passage sur une zone humide au lieu-dit Ouarioua.



## Des chemins de randonnée pour découvrir ou redécouvrir Le Faouët

La richesse patrimoniale du Faouët et la beauté de ses paysages se laissent idéalement découvrir en parcourant les sentiers balisés qui sillonnent la commune. Au fil des kilomètres vous serez charmés tour à tour par les fours à pain, lavoirs, fontaines, chapelles, calvaires... mais aussi par la luxuriance de notre nature préservée.

Pour ce faire, partez sur l'une des 6 boucles de randonnées pédestres inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

- circuit des Chapelles (12 km) balisage jaune + n°3
- circuit du Chaos (7 km) balisage jaune + n°2
- circuit de Saint-Sébastien (12 km) balisage jaune + n°4
- circuit de Saint-Fiacre (5 km) balisage jaune + n°26
- circuit de Saint-Jean (6 km) balisage jaune + n°6
- circuit de Saint-Jean Le Miné (17 km) balisage jaune + n°5

De plus, des circuits VTT de difficulté moyenne sont balisés sur la commune :

- St-Maur et St-Jean à Langonnet - circuit VTT n°53 (23 km)
- Les chapelles au Faouët - circuit VTT n°51 (14 km)
- St-Urlo et les Asphodèles à Lanvénegen - circuit VTT n°52 (20 km)

Tous les tracés sont téléchargeables directement sur le site Internet de l'Office de tourisme du Pays du Roi Morvan : [www.tourismepaysroimorvan.com](http://www.tourismepaysroimorvan.com)

Ils sont également présentés sur des fiches en vente à 0,50 € l'unité à l'Office de tourisme du Faouët.

N'hésitez pas aussi à partir à la découverte du sentier agréé "Un chemin une école" par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Il est né d'un travail réalisé conjointement par les élèves de l'école du Sacré-Cœur, la mairie du Faouët et l'APPMA. Ce circuit de 4,1 km longe en partie la rivière et est jalonné de panneaux d'interprétation liés à la faune et à la flore.  
*Point de départ : rue des Martyrs, près de l'école.*

## LA MÉDIATHÈQUE

**HORAIRES** Mardi : 14h-18h  
Mercredi : 9h-12h et 13h-17h  
Jeudi : 9h-12h (14h-17h pendant les vacances scolaires)  
Samedi : 9h-12h et 13h-17h

En 2022, les tarifs d'abonnement à la médiathèque ont évolué à la baisse. Abonnement familial livres uniquement : 10€/an - Abonnement familial multimédia : 20€/an. Gratuité pour les moins de 18 ans.

Depuis ce début d'année, la médiathèque dispose d'une nouvelle salle située au-dessus, au 1<sup>er</sup> étage. Cette salle permet à la médiathèque de réaliser plus facilement des animations (ateliers culinaires, jeux, etc.) mais aussi pour les séances de bébés lecteurs, les causeries littéraires.

### Retour sur quelques événements passés cette année :

- Apprentissage des accords de bases de la guitare, de l'accordéon, du clavier avec les professeurs de l'école de musique suite à un prêt d'instruments de la médiathèque départementale du Morbihan « ZICOTEK ».
- Séances de jeux d'éveil et de société pour les enfants entre 6 mois et 5 ans avec Cécilia Cloarec, animatrice ludique Kistilud.
- Deux ateliers culinaires organisés et réalisés par Marie, agent retraitée de la commune, avec création d'une verrine printanière et d'un dessert chocolaté.

### NOUVEAUX SERVICES en perspective...

Dans un souci de satisfaction des usagers, la médiathèque tente tout au long de l'année de proposer diverses animations et d'en créer de nouvelles afin de répondre au mieux à vos attentes et vos besoins.

**Portage à domicile** : vous êtes âgés et avez des difficultés pour vous déplacer ? Vous venez de subir une intervention chirurgicale ? Une quelconque raison vous handicape et vous contraint à rester chez vous ? La médiathèque se propose de vous faire parvenir vos documents directement chez vous grâce à un portage à domicile effectué par une des bibliothécaires.

Renseignements auprès de la médiathèque :  
au 02 97 23 15 39 ou  
par mail : [mediatheque@lefaouet.fr](mailto:mediatheque@lefaouet.fr)



**Bébés lecteurs** : les séances évoluent et auront lieu le jeudi matin à 10h15-10h30 pour les assistantes maternelles et les enfants entre 0-3 ans accompagnés de l'un des parents/grands-parents.

**Heure du conte** : à partir de septembre 2022 et suite à l'évolution de l'animation « Bébés Lecteurs », une séance de lecture sur thématique sera organisée un samedi par mois pour les enfants de 3 à 7 ans.

**Prix des incorruptibles** : la médiathèque vous propose de participer à ce prix littéraire des plus jeunes en empruntant la sélection composée de 5 à 6 livres (du niveau maternelle au lycée) puis en votant pour votre ouvrage favori.

Enfin, le projet de la création d'un Pôle Culturel Médiathèque-Musée suit le cours de son évolution et nous espérons bientôt vous accueillir dans de nouveaux locaux.



## Des nouvelles de la collection municipale

De nouvelles œuvres sont entrées dans la collection municipale et certaines d'entre elles ont profité d'un programme de restauration avant d'être présentées au public. C'est notamment le cas de « *L'intérieur de la chapelle Saint-Fiacre, Le Faouët* » une huile sur toile de grande dimension peinte par Arthur Midy et du « *Village de Saint-Fiacre, Le Faouët* »



## ■ LE MUSÉE DU FAOUËT

### « Le Portrait dans la peinture en Bretagne »

Après deux saisons aux ouvertures reportées pour cause de Covid, le Musée municipal a pu cette année retrouver son rythme habituel. La nouvelle exposition sur le thème du portrait a débuté le 9 avril et se poursuit jusqu'au 9 octobre. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous pouvons vous recommander les animations de la rentrée :

**Les visites adultes :**

les samedis 24 septembre et 8 octobre à 10 h 30.

**Les visites familles :** les samedis 24 septembre et 8 octobre à 15 h. Une approche ludique de l'exposition pour les 6-11 ans accompagnés de leurs parents/grands-parents... et un bon moment à partager en famille.

**Les visites flashes :**

tous les dimanches à 14 h 30 et 16 h (10-15 min.)

Infos et réservation au 02 97 23 15 27  
ou [www.museedufaouet.fr/agenda/](http://www.museedufaouet.fr/agenda/)

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre, l'accès au musée sera gratuit, accessible le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 14h à 18h

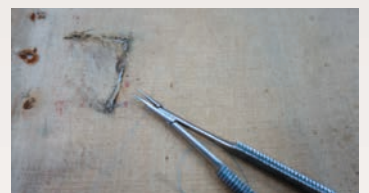
### Une nouvelle médiatrice culturelle



Suite au départ d'Adèle Bailleul pour rapprochement familial, la mairie a recruté en janvier dernier la Scaëroise, **Bérangère Guillou**. Diplômée d'un Master *Valorisation du patrimoine* de l'université de Rouen, elle a également

suivi une licence *Humanités* à l'université de Rennes 2, au cours de laquelle elle a étudié la littérature, l'histoire de l'art et l'histoire. « Les œuvres sont faites pour être vues ! », dit-elle avec un large sourire, celui-là même dont elle ne se départit jamais pour initier et intéresser petits et grands à l'art, à l'histoire et au patrimoine local.

représenté en 1913 par Albert-Léopold Pierson. Leur mauvais état de conservation nécessitait dépoussiérage soigné, dégrasage, vernissage, et même une consolidation des déchirures et la pose de bandes de tension pour le tableau d'Arthur Midy. Les résultats sont remarquables. Les œuvres sont visibles dans le cloître du musée jusqu'au 9 octobre inclus.



### Adhérer aux Amis du Musée du Faouët

La dynamique association des Amis du Musée du Faouët poursuit ses actions en faveur du développement et du rayonnement du musée. Elle a ainsi initié un cycle de conférences hivernales (les deux premières étaient consacrées aux artistes Georges de La Tour et Salvador Dali), a participé, par le biais de son président Christian Bellec, aux recherches et à l'écriture de l'ouvrage « *Le Portrait dans la peinture en Bretagne* » ainsi qu'à l'animation d'une conférence sur ce sujet. Enfin, les Amis ont contribué à l'enrichissement de la collection municipale par leurs actions de veille et l'acquisition d'œuvres ensuite cédées au Musée du Faouët.



Vous souhaitez participer aux actions de l'association et soutenir le musée ?  
Adhérez aux Amis du Musée du Faouët :  
<https://amisdumuseedufaouet.blogspot.com/>

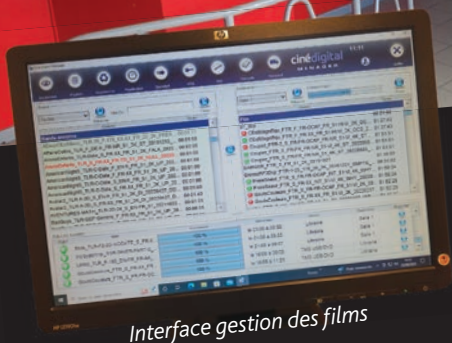
Contact : [cinema-elle@orange.fr](mailto:cinema-elle@orange.fr)  
Site : <http://cinema.elle.free.fr>



Salle de projection avec en premier plan le projecteur numérique, au second plan le projecteur 35 mm (bobines)



Hall d'accueil du cinéma



Interface gestion des films

Acteur culturel et de loisirs du Faouët depuis plus de 90 ans, le cinéma Ellé, créé en 1929, était animé à ses débuts par le patronage puis par la Garde de l'Ellé. Depuis 1998 c'est une association autonome qui en assure la gestion : 25 bénévoles se partagent tout le travail nécessaire au bon fonctionnement du cinéma. Si certains sont plus visibles (tenue de caisse, projectionniste), plusieurs bénévoles assurent dans l'ombre d'autres tâches :

- programmation des films
- publicité : édition et distribution des affiches et flyers, mise à jour du site Internet et de Facebook, commande des affiches...
- programmation de la caisse
- préparation des séances
- comptabilité...

En novembre 2021, M Joël Le Bihan a décidé de prendre un peu de recul. Il a cédé son poste de président mais reste toutefois actif au sein de l'association en tant que vice-président et assure toujours ses séances comme projectionniste. Bénévole depuis 1968, Joël a été élu président de l'association en 1986. En reconnaissance de son investissement dans le cinéma, Joël a reçu la médaille de Chevalier du mérite cinématographique en 2020.

Le cinéma propose 5 à 6 séances par semaine du jeudi au lundi soir avec des films "grand public" mais aussi des films classés "Art et Essai". Des séances sont aussi proposées aux établissements scolaires du Faouët et des environs dans le cadre de dispositifs d'éducation à l'image ou des séances loisirs. Le cinéma a accueilli cette année l'atelier cinéma de l'UTL des Trois Rivières qui proposait pour ses adhérents un cycle sur le thème "Mythes et légendes". Les vacances scolaires sont des périodes propices pour programmer des animations à destination du jeune public et des familles : festival Écran56 en février et Cinéfilous pendant les vacances de la Toussaint. Ainsi **Cinéfilous sera de retour du 23 octobre au 6 novembre 2022** et proposera à nos jeunes spectateurs des films spécialement choisis pour eux, des films à succès mais aussi des avant-premières et des films plus confidentiels mais qui méritent le détour. La volonté des bénévoles d'offrir à nos spectateurs une programmation variée a permis au cinéma d'obtenir le classement "Salle Art et Essai" avec le Label "Jeune public" qui souligne le travail effectué à destination des jeunes spectateurs.

Le cinéma Ellé a connu, comme d'autres établissements, des périodes difficiles suite aux différentes mesures qui ont été prises pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021. Le cinéma a pu ré-ouvrir en juin 2021 après plusieurs mois de fermeture, cependant la fréquentation accuse une baisse de 20 % par rapport aux années avant Covid. Un grand merci aux 8 700 spectateurs, ainsi qu'aux écoles qui ont su retrouver le chemin du cinéma depuis la réouverture (chiffre au 26 juin 2022), votre présence constitue un vrai encouragement à l'équipe du cinéma. L'association remercie également les collectivités locales de leur soutien.



Affiche Cinéfilous 2021

L'équipe des bénévoles du Cinéma Ellé.

# Commémorations



## 11 NOVEMBRE 2021

En raison de la COVID-19, certaines cérémonies patriotiques habituelles ont été célébrées dans le strict respect des directives de la Préfecture du Morbihan mais le devoir de mémoire demeure.

Suite à la levée des restrictions sanitaires, les nouveaux élus du Conseil municipal des Jeunes ont pu participer aux cérémonies !

## CÉRÉMONIE AUX VICTIMES DES FUSILLÉS À PORT-LOUIS

Le 23 mai, date anniversaire de la cérémonie aux victimes des fusillés à Port-Louis, notre référent Défense était présent avec M. Le Meste. Les photos des victimes sont désormais présentes près de chaque plaque nominative.



## Des Nouveaux Professionnels sur la commune

Nous leur souhaitons une bonne installation !

- **ADS - Bureau d'étude structure bois**  
3, rue Jean-Corentin Carré - 06 34 20 30 75
- **Les Deux Rivières - Chambres et tables d'hôtes**  
Le Golhen, 7 Hent Quimperlé - 06 82 60 14 88

### Le Temps de Vivre

Café-Librairie  
23, rue du Soleil  
08 97 34 24 39



### Le Grand Manger

Espace coopératif,  
café-restaurant  
28, rue du Château  
09 73 59 16 09

### Kafé Lipous

Café-Artisanat  
3, rue du Soleil  
02 97 23 30 91



### CLAAS

Vente et réparation de matériel agricole  
Zone de Kernot Vihan - Tél : à venir

### Graphik Lazuli

Conception graphique / Édition  
12, rue Jean-Pierre Calloch  
06 78 12 00 45  
graphiklazuli56@orange.fr



### Luc Pasquet

Avocat - 5, place Bellanger  
02 97 21 03 51

- **Cécile Cospérec - Praticienne en hypnose**  
18 Kerozec - 06 08 13 66 72

- **Atelier d'Art - Nathalie Pitel**  
1, rue de la Croix Blanche - 06 79 95 06 28

- **Eso Tatoo - Salon de tatouage**  
8A, rue de Quimper - 



### Natacha Levert

Cours de musique à domicile  
Le Fauët - 06 87 79 90 95  
Violon / violoncelle  
Piano / clavier  
Guitare / mandoline  
Nyckelharpa / Moraharpa





La météo demeure un sujet de conversation inépuisable, auquel s'est invité le débat autour du dérèglement climatique. Autant dire que nous n'en avons pas fini avec le trop chaud, le très froid, les inondations, les tempêtes, les orages et autres joyusetés.

Le ciel, si redouté des Gaulois, nous distribue trois éléments : l'eau, le feu et le vent, séparément ou ensemble selon son humeur.

## L'EAU

Qu'ils ont été bien avisés nos lointains prédécesseurs d'avoir choisi une éminence pour établir notre cité, à bonne distance des deux rivières qui délimitent la commune. Chacun d'entre nous a pu contempler, au moins une fois dans sa vie, l'Ellé et l'Inam inonder les prairies et les moulins (dont c'était le sort périodique) ainsi que les habitations les plus proches : spectacle fascinant qui attire irrésistiblement les curieux. Au temps des premières occupations humaines, ces manifestations naturelles ont donné à réfléchir avant d'entreprendre de construire durablement.

Ici, à part des caves inondées, nous n'avons pas à sortir les barques lorsque le sol ne peut plus absorber des pluies trop généreuses.

Sous le titre *Intempéries estivales en août 1880*, Henri Ferrec évoquait dans le bulletin paroissial les dégâts occasionnés par « des pluies exceptionnelles qui s'étaient abattues sur la région ». En effet il avait plu sans discontinuer pendant des dizaines d'heures, faisant à Pontivy déborder le Blavet qui « avait submergé la *Plaine*, la grande place en bordure de la rivière. De nombreuses salles de l'hôpital de la ville avaient été envahies par les eaux, et les malades avaient du aux secours des soldats de la garnison d'être évacués à temps. »

Du côté de Rostrenen, une digue du canal de Nantes à Brest vint à céder, libérant un torrent qui se déversa dans les sources de l'Ellé. La rivière, « grossie d'une façon effrayante, a détruit quelques ponts jetés sur son cours et démolit les chaussées et les vannes de plusieurs moulins échelonnés le long de son passage. » relate le *Courrier de Bretagne*. De son côté *Le Morbihannais* précise que l'abbaye de Langonnet « a été envahi par les eaux, qui ont pénétré dans le collège et dans l'église, dévasté les jardins » à cause des épaves de toutes sortes venues obstruer les arches du pont de la propriété. Face au péril, il n'y eut d'autre choix pour les pères que de faire appel au personnel de l'orphelinat Saint-Michel pour miner l'ouvrage.

L'étendue d'eau soudainement libérée s'évacua par la brèche et c'est une vague qui déferla dans la vallée. « Un jeune pâtre de 14 ans, Pierre Éveno se trouvait avec deux camarades, sur le Pont Champeau, au moment du débordement. Éveno a été emporté par le courant, et son corps n'a

pas été retrouvé. Les deux autres enfants ont pu être sauvés par les personnes accourues à leurs cris de détresse » rapporte *Le Morbihannais*. L'un des secourus, un orphelin de l'établissement Saint-Michel, s'appelait Yan Goudelier.

« La rivière roulait des troncs d'arbres, des débris de toutes sortes. Les terres entre l'abbaye et Le Faouët, sont ravagées, les récoltes perdues, c'est un véritable désastre. Le Moulin Blanc et le moulin de Barrégant ont eu leurs roues emportées, une partie de leur outillage détruit, les bâtiments endommagés, les chaussées crevées. le Grand-Pont, le pont de Stéroulin et deux autres » ont été détruits, déplore *Le Morbihannais*.

Dans le canyon de Sainte-Barbe, un jeune berger qui gardait sa vache en dessous de la fontaine fut alerté par un grondement sourd, la formation soudaine d'une brume et le comportement de la bête qui se mit à grimper du plus vite qu'elle put la prairie escarpée. Instinctivement, le garçon l'imita et évita de justesse le déluge dans les secondes qui suivirent. Au même moment, le petit Jean-Marie Yziquel, âgé de 5 ans, s'était suffisamment éloigné du Grand-Pont qu'il venait de franchir pour échapper à son tour à la noyade. La submersion fut telle qu'on mesura une hauteur de 50 centimètres à Pont-Min ! Des jours plus tard, quand la rivière eut enfin repris son cours normal, on s'aperçut que deux ou trois rochers de quelques tonnes avaient changé de position !

Il est à noter que les ponts balayés, ceux du moulin de Barrégant, du moulin d'en haut, du Grand-Pont et de Stéroulin étaient des passerelles en bois rendues impraticables à chaque crue car construites assez bas au-dessus de la rivière. Les gens de Priziac n'avaient alors d'autre solution que de se détourner vers le solide Pont-Tanguy en pierres. Et ce fut encore le cas en ce 22 août, jour de foire au Faouët.

Suite à cet épisode météorologique exceptionnel, la municipalité engagea la reconstruction du pont de Stéroulin. « Une première estimation évaluée à 4 000 francs-or les frais de rétablissement, à la charge de la commune. En 1881, le gouvernement accordera des subventions aux communes du département ayant eu à pâtir de cette calamité », note H. Ferrec. Aussi les frais pourront-ils être partagés avec Priziac. Le chantier est confié à Adrien Savary du Faouët. « À Pont-Priant, carrefour de 3 communes, les ponts sur l'Inam et la rivière du Moulin du Duc sont aussi à reconstruire. Les



Faouëtais participeront aux frais à hauteur de 600 francs : le double de ce qu'avait prévu une première estimation. La commune de Lanvénegen sollicitée refusa. Et 12 694 francs seront en définitive nécessaires au remplacement des deux ouvrages d'art », précise encore H. Ferrec. Quant au stratégique Grand-Pont sur l'ancienne route de Guémené, il sera amélioré en 1884, à en croire un vieux papier. Louis Moren, entrepreneur de maçonnerie au Faouët, construira les piles en bel appareil de pierres de taille et Auguste Chevalier de Locminé, posera les parapets en fer.

## LE FEU

Le feu du ciel, interprété autrefois comme la manifestation de la colère divine, provoque à juste titre la crainte, voire la terreur. L'éclair peut tuer si on est surpris à découvert, loin de tout refuge. Il en va de même pour les bêtes, le cheval en particulier à cause de ses fers. L'éclair peut aussi incendier le chaume d'un toit, entraînant la ruine d'un bien.

Voici quelques faits divers liés à la foudre :

Au bord de la route de Quimperlé, Joseph Barber avait construit de bric et de broc sa hutte de sabotier. Un jour qu'il y travaillait lui vint l'envie de soulager sa vessie, mais il ne put sortir à cause d'un violent orage et d'une pluie intense. C'est donc du seuil de son antre qu'il entreprit de satisfaire son pressant besoin. À ce moment, attirée par l'appel d'air entre la cheminée et la porte grande ouverte, la foudre plongea dans son atelier et mit tout sens dessus dessous ; puis la boule de feu s'échappa entre les jambes écartées du brave homme qui en fut quitte pour une belle frayeur et quelques poils roussis. « Ça m'avait coupé l'envie ! », racontera-t-il plus tard.

Dans le *Ouest-France* du mardi 21 février 1967, on lit que « l'église du Faouët a quelque peu souffert du déchaînement des éléments au cours de la journée de dimanche. La foudre a endommagé le clocher, de même qu'une partie de la charpente. On signalait par ailleurs des arbres abattus sur la route qui va du Faouët à Priziac, de même que des caves inondées un peu partout. »

Le clocher qui avait été préservé de justesse du grand incendie de l'église le 26 juillet 1917 aurait pu cette fois s'embraser et disparaître pour de bon.

Le 28 juillet 1864, une commerçante du Faouët écrit à son « *Cher Étienne*, (...) à Lanvénegen il y a eu une femme qui s'était réfugiée avec ses deux filles sous un arbre, elle avait la tête appuyée sur les genoux de sa fille, elle a été foudroyée, sa coiffe et ses cheveux ont été s'attacher à l'arbre, elle est morte sur le champ. Ses deux filles, je crois, pourront revenir, il y avait une d'elle qui avait son côté tout noir. Ton père et moi, c'était le [15] de ce mois, nous étions à revenir de Quimperlé, nous voyions continuellement des éclairs et le tonnerre grondait fort mais heureusement notre cheval ne s'est pas effrayé et je n'ai pas [eu] grande peur, le Bon Dieu et la bienheureuse Ste-Barbe nous ont préservés. Dans la commune du Faouët. L'orage n'a pas fait de mal mais [à] Meslan et Berné les meuniers ont eu de la perte et M. le Comte de Priziac (pour Cossé-Brissac) son foin est allé dans l'étang de Pontcallec et plusieurs fermiers ont perdu du foin. »

## LE VENT

Il faut avoir vécu l'ouragan qui a ravagé la Bretagne dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987 pour se représenter la puissance destructrice du vent.

Plus d'un siècle en arrière, dans son récit de voyage *Breton Folk. An artistic tour in Brittany*, Randolph Caldecott note qu'au matin du 11 avril 1874, il quitte Gourin où il a passé la nuit pour rejoindre Le Faouët en voiture à cheval. À son arrivée, « la tempête est tellement violente que les ardoises se détachent du toit des maisons, les hommes tiennent leur chapeau, les femmes louvoient pour traverser la place, et les oies profitent de la brise (sic) pour essayer de voler. L'ouragan que nous avons subi ici avait balayé toute la Bretagne avec une grande violence et selon le *Journal de Rennes*, avait abattu au moins un millier d'arbres. »



Plus près de nous, le journal de la *Garde de l'Ellé*, daté de février 1953, rapporte sous le titre "Un cyclone au Faouët" :

« Lundi, au patronage deux hangars ont été entièrement détruits et trois grands arbres abattus et mis en morceaux...

Le fracas avait attiré plusieurs curieux et tous peuvent encore constater les dégâts... »

Voilà, au travers de ces quelques exemples, les calamités qui nous sont tombées sur la tête dans le passé, en attendant avec anxiété les prochaines...

# Associations

## LE BAGAD MARIONIG BRO AR FAOUED



Le bagad Marionig Bro Ar Faoued vient de la Cornouaille morbihannaise au Pays du Roi Morvan. Il a été créé en 1980 à l'initiative de Manu LE TOULLEC et Lucien KERJEAN.

Il tient son nom de la célèbre Marie Tromel plus connue sous le nom de Marion du Faouët.

Il évolue en 3<sup>ème</sup> Catégorie depuis 2015. Les principaux objectifs du bagad sont de promouvoir la musique traditionnelle bretonne, en assurer l'enseignement, sa transmission et sa diffusion par le biais de concours, de prestations et de concerts au niveau local mais également en dehors de la Bretagne et à l'étranger.

Durant la période estivale, le Bagad répètera jusqu'à son concours le 23 juillet, les samedis après-midi devant le local (1, cour de la Mairie au Faouët), sous les halles et dans les communes aux alentours. Vous pouvez également le retrouver lors de diverses manifestations à savoir :

- Dimanche 17 juillet : Fêtes des pommiers, à Fouesnant
  - Samedi 23 juillet : Festival de Cornouaille, à Quimper
  - Dimanche 31 juillet : Fête Folklorique, à Dol de Bretagne
  - Dimanche 14 août : Fête des Bruyères, à Beuzec Cap Sizun
  - Dimanche 28 août : Pardon de la Baule, à La Baule
  - Samedi 29 octobre : Festival Presqu'île Breizh, à Quiberon
- Vous pouvez rejoindre le Bagad dès la rentrée de septembre.*

## ASSOCIATION SPORTIVE SKOL AR FAOUED

Skol Gouren ar Faoued (*École de lutte du Faouët*) est un club sportif dédié à la transmission, à la pratique et à la promotion du Gouren, lutte traditionnelle de Bretagne, et des autres luttes celtiques, notamment le *Back-hold*, lutte d'Écosse et du nord de l'Angleterre.

Le Gouren est une lutte debout, comme les autres luttes celtiques : à la différence, par exemple, du Judo auquel on le compare parfois, il n'y a pas de combat au sol.

Le but du combat est le *lamm*, qui consiste à obtenir la chute de l'adversaire sur les deux omoplates avant toute autre partie du corps. Le déroulement du combat est fondé sur le respect de soi-même et de l'adversaire : il est interdit de se faire mal comme de faire mal à autrui. Ce règlement fondamental est résumé dans le serment, obligatoirement prêté avant toute compétition.

Les entraînements, qui visent donc à rendre le pratiquant susceptible de mettre l'adversaire *lamm* et d'éviter d'être mis *lamm* lui-même, sont orientés vers l'acquisition de la souplesse et de la technique, plutôt que de la force, et vers l'apprentissage de la gestion de l'effort.

Skol ar Faoued fait partie de la Fédération de Gouren ([www.gouren.bzh](http://www.gouren.bzh)), qui organise la formation, les stages, les compétitions, et qui est elle-même membre associé de la Fédération Française de Lutte ; elle appartient également à la Fédération Internationale des Luttes Celtiques, qui regroupe une douzaine de nations (l'actuel président, Olafur Sigurdsson, est Islandais) et organise tous les 2 ans les Championnats d'Europe des Luttes Celtiques.

Les entraînements de Skol Gouren ar Faoued ont lieu à la salle de gymnastique, le samedi à 18 h. Les enfants (garçons et filles) sont accueillis à partir de 7 ans, et il n'y a pas de limite supérieure d'âge. On peut y participer en vue des compétitions inscrites au calendrier fédéral, ou en faire une pratique de loisir.





## ■ CLUB SPORTIF FAOUËTAIS DE TENNIS DE TABLE

Le Club Sportif Fauoëtais de Tennis de Table est une association importante dans le paysage sportif Fauoëtais. Né dans l'après-guerre, il a vu plusieurs générations de pongistes briller en compétitions régionales et départementales.

Cependant, après les départs de joueurs importants et une saison quasiment blanche en 2020 sur le plan de la compétition, la reprise d'activité en 2021 s'est concentrée sur les rendez-vous « loisirs » jeunes et adultes.

Jusqu'ici, un entraînement unique était proposé à l'ensemble des jeunes, à partir de 7 ans, les mercredis de 15h30 à 17h30 à la salle des sports. Mais, fort du succès rencontré auprès des enfants de plus en plus nombreux et pour renforcer la qualité de l'encadrement, il est envisagé de diviser ce groupe, toujours sur le même créneau du mercredi. Les horaires précis seront ajustés à la rentrée 2022 suivant le nombre de licenciés.

Au-delà des entraînements du mercredi, l'année écoulée a été marquée par des rencontres avec d'autres clubs et la participation d'une partie des jeunes pongistes à des journées de compétitions départementales. Nous poursuivrons ces actions dans les mois qui viennent pour permettre aux enfants de développer leur goût du jeu et élargir leur expérience sportive.

Pour ce qui est des adultes, les entraînements se déroulent tous les mardis soir de 19h30 à 21h à la salle des sports. Tout le monde est le bienvenu, quel que soit le niveau.

### Infos pratiques :

Tarifs : 50 € /an et par enfant  
60 € /an et par adulte.

Les deux premières séances seront offertes et des raquettes pourront être mises à disposition.


 Renseignements sur place aux heures d'ouverture  
 ou auprès de Loïc Garlan : 06 71 32 19 13  
 ou [loic.garlan@orange.fr](mailto:loic.garlan@orange.fr)  
 Facebook : Tennis De Table Fauoëtais

## ■ LES AMIS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE CHERCHENT DE NOUVEAUX POINTS D'ACCUEIL

La commune du Fauoët se situe sur l'un des chemins de Compostelle, plus précisément sur la voie dite « de Locquirec ou Mogueüeric ». L'association Bretonne des Amis de Saint-Jacques de Compostelle a notamment pour mission de trouver des accueils afin que les pèlerins puissent dormir et se restaurer. Il s'agit de recevoir chez soi, pour une seule nuit et moyennement une participation aux frais, des pèlerins partis de Bretagne en direction de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. Afin d'étoffer leur liste d'« Accueils Pèlerins », l'association souhaite trouver des nouveaux hébergeurs sur la commune, la liste actuelle est visible sur le site : [www.compostelle-bretagne.fr](http://www.compostelle-bretagne.fr)

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes nous sommes encore en juin. Bien que plutôt réjouis de la dynamique locale de la gauche unie qui s'est éveillée et a été suivie par la majorité des électeurs faouëtais de ce second tour des législatives ; ces fortes chaleurs précoces, les tensions internationales et les difficultés quotidiennes rencontrées par nombre d'entre nous sont inquiétantes.

Nous espérons néanmoins que vous avez pu profiter d'un bel été et souhaitons une bonne rentrée à notre jeunesse.

Localement peu de dossiers avancent, et lorsqu'ils avancent, ils sont malheureusement peu ambitieux pour notre commune et la qualité de vie que nous y cherchons :

Renouvellement de la fourniture des aliments de la cantine scolaire par un grossiste quand certaines communes voisines s'approvisionnent en local, aménagement du parc des Ursulines et remise en état de la station d'épuration en stand-by, fermetures estivales de la piscine trois années successives et privatisation de sa gestion, absence d'anticipation pour permettre l'implantation rapide de la fibre optique, élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sans concertation...

Sur ce dernier point, le PLUi fera l'objet au cours de l'automne d'une enquête publique, obligatoire avant son approbation. N'hésitez pas à y contribuer.

Malgré notre volonté de contribuer aux projets de la commune, nous avons de grandes difficultés à être associés, ou même informés de ceux-ci. Seules de rares commissions permettent une présentation de projets déjà entièrement ficelés.

Nous sommes néanmoins satisfaits que la municipalité ait retenu notre proposition de s'engager en 2023 dans le dispositif « cantine à 1 euro » financé par l'État.

L'étude de revitalisation du centre-ville, terminée et approuvée par tous les élus en début de mandat, est de qualité et identifie de nombreuses actions à mettre en œuvre progressivement. Malheureusement la seule retenue est le réaménagement de la place, mais avec une vision de court terme sans véritable mise en valeur des halles et de sa place qui font pourtant l'attractivité de notre commune.

Malgré une copie revue par le cabinet qui accompagne la commune, permettant de conserver les 130 places de stationnement initiales et de les répartir sur le pourtour de la place, quelques élus n'envisagent pas que l'actuel « parking central » puisse devenir une place partagée, accueillante, lieu d'activités et de manifestations diverses.

Nous invitons tous les Faouëtais à faire remonter auprès de la mairie leurs souhaits, attentes, envies, désirs pour un centre-ville agréable et attrayant.

Notre commune est néanmoins attractive, plusieurs nouveaux commerces, entreprises, associations font désormais partie de notre paysage, nous leur souhaitons de belles réussites à l'image de l'équipe dynamique du *Festi Coat*.

*Alain Pendu, Virginie Mastin,  
Erwan Le Corre, Claude Péron,*

[renouveau.citoyen56@gmail.com](mailto:renouveau.citoyen56@gmail.com)

## ■ LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE AU FAOUËT

Le Syndicat mixte de coopération territoriale MEGALIS, basé à Cesson-Sévigné est le maître d'œuvre du déploiement de la fibre optique sur les quatre départements bretons. Le groupement AXIONE, mandaté par MEGALIS est chargé de l'étude et du déploiement de celle-ci. La fibre devrait être commercialisée sur la commune avant la fin de l'année 2023 (l'ensemble des armoires a déjà été posé). Néanmoins, le déploiement est actuellement ralenti sur certains secteurs du Faouët, des travaux d'entretien et d'élagage étant nécessaires pour l'avancée des travaux.

En effet, ce manque d'élagage et d'entretien de parties boisées pourrait à terme poser un réel problème pour bénéficier de la fibre dans certains secteurs.



Il est rappelé que l'entretien des parcelles doit être effectué par les propriétaires terriens, leur responsabilité en cas d'incidents ou de dégradations des lignes par des chutes d'arbres étant engagée. Il est préconisé de réaliser ces travaux d'élagage comme suit : 1 mètre au-dessus de la ligne et 50 cm derrière la ligne.

**La mairie invite l'ensemble des propriétaires terriens concernés (possédant une ligne à proximité d'une partie de boisée) à réaliser cet élagage avant la fin de l'année 2022.**

**Si besoin, la commune peut accompagner les propriétaires dans leurs démarches, avec un état des lieux de leur parcelle avec le groupement AXIONE et les services techniques.**

La commune se propose également de faire remonter l'ensemble des questions concernant les cas particuliers ou tout autre demande auprès d'AXIONE.

Enfin, afin de réduire les coûts engendrés par cette opération, une consultation sera lancée afin de proposer, aux propriétaires intéressés, un contrat groupe avec une société d'élagage.



Commémoration du 11 Novembre

## ■ LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ELLÉ

Le Centre d'Incendie et de Secours de l'Ellé couvre huit communes en 1<sup>er</sup> appel sur le secteur : **Berné, Guilligomarc'h (Finistère), Guiscriff, Langonnet, Lanvénegen, Le Faouët, Meslan, Priziac.** En tout, **32 sapeurs-pompiers volontaires sont mobilisés au sein de la caserne.**

En 2021, les sapeurs-pompiers ont effectué 562 interventions : 74 % de secours à personnes ; 12 % d'accident de circulations ; 7 % d'incendie et 6 % d'opérations diverses. L'importance des effectifs est primordiale et permet d'assurer le mieux possible les missions de sécurité, de secours et de prévention que les pompiers doivent gérer au quotidien. C'est pourquoi le Centre d'Incendie et de Secours de l'Ellé cherche sans cesse de nouveaux volontaires pour venir enrichir ses rangs.

Vous avez plus de 18 ans, vous avez du temps et des disponibilités en journée, vous aimez l'esprit d'équipe et le contact humain, vous voulez être acteur de votre sécurité

et de celle des autres. Vous voulez vivre un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de votre métier ou de vos études tout en tenant compte de votre vie de famille.

Pour assurer, en fonction de vos aptitudes et des formations que vous recevrez, les missions suivantes :

- Le secours d'urgence aux personnes
- La lutte contre les incendies
- Les opérations de sauvetage des biens et des animaux
- Des missions de sauvetage aquatique



*Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du Centre de Secours.  
Chef de Centre : Emmanuel Le Guyader  
06 88 09 85 53 - ELeGuyader@sdis56.fr*

## ■ CCAS : LE CONTACT HUMAIN EST ESSENTIEL AU BIEN-ÊTRE

Quelles solutions existent pour que vous et vos proches puissiez maintenir le lien malgré les aléas de la vie ?

Sachez d'abord que le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est de vous orienter et de vous conseiller sur les démarches à réaliser dans le domaine sociale (aides du Conseil départemental APA, aide administrative/humaine, accès aux droits...).

Il a une mission principale de solidarité en faveur l'autonomie et la prévention auprès des personnes les plus fragiles. Le CCAS de votre mairie peut aussi vous renseigner sur les associations qui sont également des acteurs essentiels du lien social.

En cas d'isolement, contactez-nous afin de faire part de vos difficultés et vous inscrire, si vous le désirez, sur notre liste afin de bénéficier de notre accompagnement.

Rompre l'isolement c'est être aidé mais aussi aider les autres en vous investissant dans des activités (couture, cuisine,...).

Votre CCAS est partenaire de l'association Présence Verte, spécialiste des solutions de téléassistance.

Ce partenariat vous permet de profiter d'une offre spéciale sur les frais d'installation et l'abonnement sur les offres Présence Verte (détection de chutes, téléphone avec géolocalisation...).



### Présence Verte à votre écoute !

La téléassistance est un moyen simple et efficace de déclencher une alarme en cas de besoin (chute, malaise...) 24h/24 et 7jrs/7 en vous apportant ainsi rapidement les secours adaptés.

En vous abonnant, vous bénéficierez gratuitement d'un service d'écoute et de convivialité. Il vous permet de profiter de moments d'échanges et d'attention avec nos animatrices sur tous les sujets de la vie et avec bienveillance.



*Si vous souhaitez plus d'informations sur ces services, n'hésitez pas à contacter votre conseiller local. Présence Verte au 02 97 46 51 23.*

## ■ PLANTES INVASIVES

Dans le bulletin municipal de 2020, je vous ai donné une liste de plantes invasives en Bretagne. Aujourd'hui je voudrais vous parler de l'une d'entre elle près de chez vous :



### La renouée du Japon

Département de biologie.  
Auteurs : Régis Thomas,  
Noélie Maurel, Jean-Pierre  
Moussus et David Busti.  
Publication : David Busti.

#### Un peu d'histoire

La renouée du Japon est une plante invasive, elle a été importée par un médecin hollandais de la compagnie des Indes en poste au Japon, au 19<sup>e</sup> siècle. Il récolte des plantes locales qu'il apporte dans son jardin de Leyde, au Pays-Bas. Puis il fonde une compagnie horticole spécialisée dans l'importation de plantes orientales. En 1848, son catalogue propose aussi à la vente des renouées du Japon et rapidement plantées dans toute l'Europe et même aux États-Unis.

#### Ses vertus

On attribua à la renouée du Japon maintes vertus (élégance du port, floraison automnale, richesse en nectar). Mais aujourd'hui elle est inscrite à la liste de l'Union internationale pour la Conservation de la nature des 100 plantes les plus préoccupantes !

#### Ses zones d'implantations

En France la renouée du Japon trouve ses lieux de prédilection dans les zones alluviales des cours d'eau où la bonne alimentation en eau et la richesse du sol en éléments minéraux lui permet d'avoir une croissance et une compétitivité optimale. Elle se développe également, dans des conditions moins favorables, dans des milieux rudéralisés, comme les talus et bords de route, les friches industrielles et les berges aménagées. Elle peut en outre résister à une certaine sécheresse grâce à ses réseaux étendus et profonds.

*Vous trouverez au lien suivant une liste établie par le Fredon avec des fiches de reconnaissance :*  
<http://www.fredon-bretagne.com/plaquette-dinformation/>

*Thierry LE NY*

#### Les modalités de dispersion de cette plante

En Europe, la renouée est généralement stérile, la floraison automnale n'arrivant que rarement à produire des graines viables. Elle se dissémine essentiellement par reproduction asexuée, à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tiges. Cette dissémination est réalisée naturellement par l'eau érodant les berges et parfois par les animaux. L'homme porte également une grande responsabilité en déplaçant les terres contaminées par les renouées, à l'occasion de travaux de génie civil : construction de routes, réseaux d'assainissements, aménagement des berges des cours d'eau, d'espaces verts, etc.

#### Comment éliminer la renouée ?

À l'image d'autres plantes invasives comme par exemple certains bambous, une fois établie, il est très difficile, voire presque impossible, de se débarrasser de la renouée du Japon tant elle s'étend vite. Agissez le plus tôt possible, dès le printemps, en arrachant et en brûlant toutes les tiges naissantes, bien sûr avec autorisation de votre mairie. Surtout ne pas la déposer en déchetteries comme déchet vert. Mettre les plants coupés dans des sacs hermétiques, et les mettre dans la benne qui part à l'incinérateur.

#### Conclusion

- Ne l'invitez pas chez vous, sinon elle vous mènera la vie dure !
  - Ne pas planter, ne pas semer, et ne pas disséminer.
  - Privilégier les espèces végétales locales.
- Est-elle la seule plante invasive en Bretagne ? Bien sûr que non, il en existe d'autres, aussi invasives, comme la balsamine de l'Himalaya, le chardon des champs...  
Aussi en Bretagne quatre espèces sont considérées comme dangereuses pour la santé : l'ambrosie, le raisin d'Amérique, la berce du Caucase et la Datura stramoine.

## ■ MISTER FRELONS VOUS INFORME

En 2021, 7 nids primaires, 13 nids de frelons asiatiques et 8 nids de frelons européens ont été détruits par M. Michel Le Goff, élu référent en charge de la lutte contre les frelons asiatiques. Un bilan positif, le nombre d'interventions ayant baissé de moitié par rapport à l'année 2020.

« Beaucoup de nids ont été découverts après la chute des feuilles, mais il était trop tard pour les traiter ou ils étaient situés trop haut », indique Michel Le Goff. Une attention particulière est demandée à toutes les personnes ayant un abri de jardin. Il est important de surveiller qu'aucune reine frelon ne s'y installe afin d'éviter de propager cette espèce. En cas de découverte d'un nid primaire de frelons, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 97 23 07 68.



*30 m de hauteur traité avec difficulté*

*Nid frelons asiatiques bien installé pour le dessert*



## Continuons nos efforts pour la réduction des déchets

Le service Déchets de Roi Morvan Communauté a élaboré un répertoire des initiatives locales favorisant la réduction des déchets : réparation, occasion, location, réemploi, vrac...

Disponible en format papier dans les mairies et en format numérique sur le site Internet de Roi Morvan Communauté. Si vous souhaitez paraître dans le guide, n'hésitez pas à contacter le service Prévention des déchets. Donner une seconde vie au objet est une bonne manière d'agir pour la réduction des déchets mais ne nous arrêtons pas là, continuons également nos efforts sur le tri.

Avec un taux d'erreur de tri des emballages de 25 %, le Sittommi (Syndicat de Transfert et de Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur) a développé une campagne de communication sur le sujet auprès de ses cinq Communautés de communes adhérentes. En effet, les erreurs de tri représentent un coût environnemental et financier important. La consigne a pourtant été simplifiée en 2018 sur Roi Morvan Communauté : tous les emballages vont dans la poubelle jaune ! Mais seulement les emballages.

Cette consigne sera harmonisée pour tout le territoire français d'ici 2022. Seule différence : certains territoires continueront d'inclure le papier dans la poubelle jaune, et d'autres ont une collecte séparée du papier. C'est le cas à Roi Morvan Communauté. Pour rappel, des Mémotri sont disponibles dans toutes les mairies.

Continuons également nos efforts sur les déchets verts. En moyenne en 2020, 140 kg de déchets verts par foyer ont été apportés en déchèterie. C'est trop, les déchèteries débordent ! C'est pourquoi, le service Déchets vous propose une aide d'un montant de 50 € pour louer un broyeur et ainsi valoriser vos déchets verts chez vous. Vous pourrez utiliser le broyat en paillage pour nourrir votre sol, le protéger et limiter la pousse des mauvaises herbes. Le paillage peut aussi se faire avec les tontes de pelouse ou tous autres débris végétaux disposés en couche sur le sol. La tondeuse est également une bonne alliée du jardinage zéro déchets. Elle permet de broyer toutes les tailles de moins 1 cm de diamètre et de les valoriser en paillage.

Le formulaire de demande d'aide à la location de broyeur est disponible sur le site Internet de la Communauté de communes ou en format papier dans votre mairie et auprès des loueurs locaux.

Roi Morvan Communauté propose également des composteurs aux habitants du territoire depuis 2006. Plus de 30 % des foyers en sont déjà équipés.

- Les composteurs sont à retirer au service Déchets du Fauët
- Prendre rendez-vous préalablement par téléphone
- Paiement uniquement par chèque
- Sur présentation de justificatif de domicile

Un petit seau vous est offert pour apporter vos déchets organiques jusqu'au composteur, ainsi qu'une brochure de conseils.

Vous êtes ...



Touriste



Association



Senior



Nouvel arrivant



Famille



Professionnel

Rechercher :

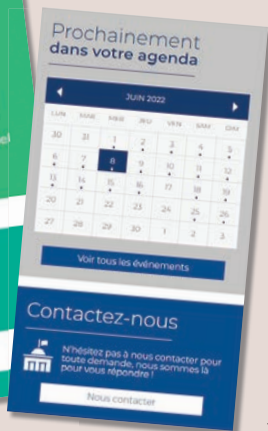
Tapez votre recherche ici

Pensez au site  
Internet de la commune

[www.lefaouet.fr](http://www.lefaouet.fr)



**Le Faouët**  
AR FAOUËT



Dynamique et enrichi de nombreux services, avec notamment une colonne de recherche en un clic, il s'affirme comme un outil indispensable pour s'informer sur la vie de la commune mais aussi effectuer certaines démarches administratives en ligne.

On y trouve de nombreuses informations sur l'actualité !

La mise à jour est effectuée régulièrement par les agents administratifs de la mairie. Ce site est autant destiné aux Fauouëtains qu'aux personnes extérieures souhaitant en savoir plus sur la commune.

À découvrir sur [www.lefaouet.fr](http://www.lefaouet.fr)

Pour les associations, n'hésitez pas à nous communiquer vos actualités par l'onglet dédié.

## Vos contacts

### Mairie LE FAOUËT

9, rue Victor Robic - 02 97 23 07 68  
[www.lefaouet.fr](http://www.lefaouet.fr)  
Lundi au vendredi :  
9h à 12h et 14h à 17h30  
Samedi : 9h à 12h

### LES ÉLUS

Christian FAIVRET, le maire  
du lundi au vendredi toute la journée  
sur rendez-vous 02 97 23 07 68  
Lundi : M. LINCY (affaires sociales)  
de 10h à 12h  
Mardi : M<sup>me</sup> LE GUENIC (sports, loisirs,  
associations et commerces) de 14h à 15h30  
Mercredi : M<sup>me</sup> RAYER (finances, affaires  
scolaires, culture) de 10h à 12h  
Jeudi : M<sup>me</sup> LENA (personnel communal,  
patrimoine) de 10h à 12h  
Vendredi : M. LE NY (urbanisme, commu-  
nication, environnement) de 14h à 16h  
Samedi : M. CARDIET (travaux, voirie,  
assainissement) de 10h à 12h

### Médiathèque

Accès Wifi - 02 97 23 15 39  
Mardi : 14h à 18h  
Mercredi : 9h à 12h et 13h à 17h  
Jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

### Pendant les vacances scolaires

Samedi : 9h à 12h et 13h à 17h  
Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
Lundi au vendredi : 14h à 17h30  
Samedi : 10h à 12h et 14h à 17h30

### Déchèterie

02 97 23 16 65 ou 02 97 23 71 01  
Du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre  
Lundi au vendredi : 14h à 18h30  
Samedi : 10h à 12h et 14h à 18h30

### Centre aquatique communautaire

**Kan an Dour** - Le Faouët  
02 97 34 19 70

**Transport Scolaire** : 02 97 23 36 96

**Environnement – Eau** : 02 97 23 36 94

**SPANC** : 02 97 23 36 95 ou 02 97 23 39 59

**Urbanisme** : 02 97 23 94 15

**Enfance et jeunesse** : 02 97 23 20 19

**RAM** : 06 77 29 48 67

**Micro-crèche LE FAOUËT** : 02 97 23 25 94

**Déchets ménagers** : 02 97 23 71 01

**Atelier du Soleil** : 02 97 23 22 66

**Récup'r** : 02 97 23 65 45

**GCSMS Dorn Ha Dorn** : 02 97 23 65 26

### CPAM (Sécurité sociale)

3646 ou 08 20 25 56 10  
LORIENT : lundi au vendredi 8h30 à  
12h30 sans RDV et 13h30 à 17h sur RDV  
PONTIVY : lundi au vendredi 9h à 12h  
sans RDV et 13h30 à 17h sur RDV

### Espace Autonomie Santé Centre Ouest

CMS – 365, rue de Saint-Fiacre  
02 97 25 35 37  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis du mois : 9h15 à 12h15

### Croix Rouge - Ancienne école Sacré Cœur,

entrée rue de Saint-Fiacre  
02 97 23 61 12 ou 06 06 49 86 92  
Mercredi : 14h à 16h

### Secours Catholique

1, bis rue de Quimper - 06 42 62 53 21  
Les 1<sup>er</sup> mardis du mois - 14h à 16h

### Restos du Cœur

rue des Menettes (sous la salle multi-acti-  
vités) - 02 97 23 11 02  
Un jeudi sur 2 : 9h30 à 11h30 (fermé à  
l'Ascension, ouvre le lundi 23 avril à la place)

### Conciliateur de justice

En mairie sur RDV - 02 97 23 07 68  
Les 2<sup>ème</sup> jeudis du mois : 10h à 17h30

### Centre d'accès au droit

En mairie – 2<sup>ème</sup> bureau à droite  
02 97 27 39 63  
Les mardis sur RDV de 9h à 12h

**CAUE** (Conseil architectural  
aux particuliers) : 02 97 54 17 35

### Architecte des Bâtiments de France Maison France Services

14, rue Joseph Perez - Guémené-sur-Scorff  
02 97 23 94 16 (RMCom service Urbanisme)

### CARSAT

39 60 d'un fixe ou 09 71 10 39 60  
Bâtiment derrière la mairie  
Un mardi par mois sur RDV

### FNATH

Bâtiment derrière la mairie  
Les 2<sup>ème</sup> jeudis du mois : 11h15 à 12h

### Mission locale

Bâtiment derrière la mairie sur RDV  
02 98 99 15 80 ou 02 97 23 14 71

### France Services

Bâtiment derrière la mairie  
Uniquement sur RDV - 06 83 98 68 47  
Lundi : 9h à 12h et 14h à 16h30  
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

### SOLIHA

Bâtiment derrière la mairie  
02 97 40 96 96  
Les 3<sup>ème</sup> jeudis du mois : 10h à 12h

### ADIL 56

0 820 201 203 ou 02 97 47 02 30  
Les 1<sup>er</sup> mardis de février, avril, juin,  
sept, nov - En mairie : 14h à 17h  
Permanence téléphonique du lundi  
au vendredi de 13h30 à 18h